

# Chargés d'édition numérique, journalisme et UTS

Liminaire FO • 19 février 2025

À l'ordre du jour de ce CSE, un point porte sur la pratique des UTS par des personnels non-journalistes, et notamment les chargés d'édition numérique.

**Pour FO, il y a plusieurs sujets dans cette question.**

Tout d'abord, la notion de pratique des UTS : elle est encadrée à ce jour par un accord de 2021, que FO n'avait pas signé : nous considérons à l'époque que cet accord n'allait pas assez loin, et n'était pas en phase avec des pratiques pourtant cautionnées par tous (notamment pour la chaîne NOA).

Néanmoins, cet accord est valide, et donc s'applique. Et si l'on veut que ce sujet évolue, cela doit passer par une évolution de cet accord.

**Pour FO, cette renégociation est nécessaire, et urgente, pour prendre en compte des besoins, y compris pour l'utilisation des UTN (qui sont, elles aussi, des unités de tournage avec des smartphones).**

Deuxième sujet : des personnels non-journalistes peuvent-ils tourner et signer des contenus ? **Pour FO, la réponse est évidemment oui... encore faut-il être clair sur le type de contenus.**

De la même façon que ce qui se déroule sur le linéaire, il y a des contenus qui nécessitent de l'enquête et de la vérification : cela est un travail journalistique et doit être effectué par des salariés journalistes. Et il y a d'autres types de contenus, qui, eux, ne nécessitent pas cette notion d'enquête et de vérification. De la même façon que des programmes type « Vous êtes formidables »... Traitant de sujets de société, sont-ils, ou pas, des « contenus journalistiques » ? Si l'on observe ce qui se pratique, oui dans certaines antennes, et non sur d'autres !

Le questionnement doit être le même sur le numérique : si un article sur une actualité chaude est une activité journalistique, il en est différemment pour un article concernant, par exemple, la diffusion à venir d'un documentaire ou un making-off sur un dispositif sur une PAE.

Avec, afin que ce soit clair pour le lecteur, une mise en page permettant d'identifier ce qui est du news, et ce qui relève d'autres types de traitement.

Sur ces deux sujets, il s'agit avant tout de dépassionner le débat, et de dire les choses le plus clairement possible.

En n'oubliant pas qu'il faut vivre avec son temps, mais qu'il faut aussi que ces questions de pratiques soient cadrées par des accords.